

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (Saint Exupéry)

CTPD du 22 septembre 2011

Déclaration liminaire **FO- DGFIP 76**

Monsieur le Président,

Depuis le 1er septembre 2011, les nouveaux statuts des agents des Finances Publiques s'appliquent. Pour autant, notre organisation syndicale est loin de considérer qu'ils ont satisfait les attentes des personnels.

Le Comité Technique Paritaire Départemental de ce jour est la 1^{ère} instance à se réunir depuis l'application du statut qui marque donc la mise en place des nouvelles règles de gestion au sein de la DGFIP

Les représentants **FO- DGFIP** ne peuvent faire autrement que de vous exprimer leurs inquiétudes mais également leur curiosité dans la perspective de la tenue des prochaines CAP Locales qui se tiendront la semaine prochaine (mutations internes au département pour le 1^{er} janvier et recours en notation des agents B et C de la Gestion Publique).

Au fil de nos rencontres avec les personnels de deux filières, c'est la notion de malaise qui prévaut et il apparaît de façon très évidente que la notion de « gagnant – gagnant », expression chère à M. Parini et M. Rambal n'a pas le même écho, loin s'en faut pour l'ensemble des agents - toutes catégories confondues - des deux filières.

La tenue de cette CAP, (mutations locales pour le 1^{er} janvier –mouvement complémentaire local obtenu par notre organisation il y a 3 ans - et les recours en notation Gestion Publique) sera la 1^{ère} occasion de mettre en évidence de très notoires différences entre les agents des deux filières. La tenue en

nombre de la CAP sur les listes d'aptitude de C en B et de B en A marquera tout autant , voire plus encore ces différences !.

Ces changements ne seront pas sans conséquence sur les services et pour les personnels, notamment pour ceux de la Gestion Publique.

Ces différences vont d'ailleurs perdurer pendant la période dite de convergence, mais période que le syndicat **FO- DGFIP** tant au plan national que départemental utilisera pour que la définition du « gagnant – gagnant » aboutisse à une réalité objective sur le terrain au profit de tous les agents.

En conclusion, permettez, une fois encore, aux représentants **FO- DGFIP** de vous dire combien les agents sont inquiets de leur devenir et ce ne sont pas les règles de gestion qui permettront de mener à bien –faute de moyens en effectifs- l'exercice des missions.

Tout au long de ce CTP, les représentants **FO- DGFIP** interviendront sur les conditions de travail de plus en plus dégradées pour les personnels et les services et par conséquent au détriment des usagers du service public.
